REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 09 novembre 2026
relatif au commissionnement d'agents de réserves naturelles

NOR : TECL2629313A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, en date du 09 novembre 2026

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés en vue de la recherche et de la constatation d'infractions relevant de la compétence des agents des réserves naturelles, dans leur zone de commissionnement respective, conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux textes et décisions pris pour leur application :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
DAGONET Thomas	Syndicat Mixte Camargue Gardoise	Réserves naturelles et sites du Conservatoire du littoral gérés par le Syndicat mixte de la Camargue gardoise
JAEGLE Matthieu	Parc naturel régional des Causses du Quercy	Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du département du Lot
MORIS Jonathan	Parc national de la Vanoise	Réserves naturelles et périmètres de protection associés dont la gestion est confiée à l'établissement public du Parc national de la Vanoise, et RNN des Hauts de Villaroger.

PALANDRI Lisa	Conservatoire d’espaces naturels de Normandie	Réserves naturelles gérées par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie
VERNON Nicolas	Parc national de la Vanoise	Réserves naturelles et périmètres de protection associés dont la gestion est confiée à l’établissement public du Parc national de la Vanoise, et RNN des Hauts de Villaroger.

Préalablement à l’exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l’objet d’un recours gracieux.